|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 2 juin 2010

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 109**  COM 13/TK | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
| Tél.: Fax: E-mail: | +41 22 730 5126 +41 22 730 5853 [tsbsg13@itu.int](mailto:tsbsg13@itu.int) | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la  Commission d'études 13;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des Radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation de la fusion des Questions existantes 8/13 et 11/13 en une nouvelle Question 22/13** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 13 (Réseaux futurs, y compris les réseaux mobiles et les réseaux de prochaine génération), j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la procédure décrite au § 7.2.2 de la section 7 de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008), les Etats Membres et les Membres du Secteur présents à la dernière réunion de ladite Commission d'études, qui s'est tenue à Genève du 19 au 30 avril 2010, ont décidé par consensus d'approuver:

1.1 La fusion des Questions 8/13 "Gestion de la mobilité" et 11/13 "Convergence des réseaux fixes et des IMT existants et en évolution" en une Question 22/13

Titre de la nouvelle Question 22/13: "Gestion de la mobilité et convergence fixe-mobile"

Le texte de la Question 22/13 figure dans l'**Annexe** **1** de la présente Circulaire. La **note** jointe dans l'Annexe 1 résume les motifs de cette modification.

2 **La nouvelle Question 22/13 est donc approuvée.**

3 Les Recommandations issues de l'étude de cette Question sont censées faire l'objet du processus d'approbation alternatif (AAP).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe:** 1

ANNEXE 1

(de la Circulaire TSB 109)

**Question 22/13 – Gestion de la mobilité et convergence fixe-mobile**

(Fusion des Questions 8/13 et 11/13)

**1 Motifs**

En vue de la migration, à terme, vers des architectures de réseau interopérables et harmonisées, l'industrie veut pouvoir assurer l'itinérance mondiale et la mobilité en continu pour les utilisateurs de différentes technologies d'accès et/ou de différents opérateurs afin qu'ils puissent utiliser des services en continu tout en se déplaçant à l'intérieur d'un réseau ou sur différents réseaux. Les travaux sur la gestion de la mobilité et la convergence fixe-mobile sont fondés sur les besoins en matière de gestion de la mobilité définis dans les Recommandations Q.1706 /Y.2801 et Q.1707/Y.2804 ainsi que sur les prescriptions applicables à la convergence fixe-mobile énoncées dans la Recommandation Q.1762/Y.2802. Ces travaux incluent tous les aspects pertinents liés aux terminaux, aux réseaux d'abonnés, aux réseaux d'accès (filaire et sans fil), aux réseaux centraux et aux services d'application.

Les Recommandations qui relèvent de la présente Question sont les suivantes: Q.1706/Y.2801 et Q.1707/Y.2804 ainsi que les Recommandations de la série Q.176x /Y.280x.

**2 Question**

Les sujets à étudier sont notamment les suivants (la liste n'est pas exhaustive):

• Comment assurer l'itinérance mondiale, la mobilité et la fourniture de services en continu à l'intérieur d'un réseau ou sur plusieurs réseaux, tant pour les IMT que pour les NGN?

• Comment fournir des services qui soient indépendants de l'accès sur les réseaux fixes et les IMT existants et en évolution?

• Quelles améliorations faut-il apporter aux Recommandations existantes pour permettre de réaliser, directement ou indirectement, des économies d'énergie, au niveau des technologies de l'information et de la communication (TIC) ou dans d'autres secteurs? Quelles améliorations faut-il apporter aux Recommandations en cours d'élaboration et aux nouvelles Recommandations pour permettre de réaliser de telles économies?

**3 Tâches**

Les tâches sont notamment les suivantes (la liste n'est pas exhaustive):

• Identifier ou définir, dans l'optique de l'utilisateur et dans celle de l'opérateur, les capacités de gestion de la mobilité pour les IMT et pour les NGN.

• Définir les exigences fonctionnelles en matière de capacités de gestion de la mobilité pour les IMT et pour les NGN.

• Elaborer l'architecture (interrelations) et la définition des entités fonctionnelles nécessaires pour assurer des capacités de gestion de la mobilité pour les IMT et pour les NGN.

• Définir les flux d'informations et leur synchronisation entre entités fonctionnelles pour assurer les capacités nécessaires de gestion de la mobilité pour les IMT et pour les NGN.

• Définir les actions des entités fonctionnelles dès la réception d'un flux d'informations nécessaire aux capacités de gestion de la mobilité pour les IMT et pour les NGN.

• Attribuer les entités fonctionnelles à des entités physiques afin de déterminer quelles interfaces peuvent utiliser les protocoles existants ou des versions améliorées de ces protocoles et quelles interfaces ont besoin de nouveaux protocoles pour les capacités de gestion de la mobilité pour les IMT et pour les NGN.

• Pour les interfaces qui nécessitent des versions améliorées de protocoles existants, fournir les spécifications fonctionnelles à l'organisme de normalisation qui est l'auteur du protocole.

• Pour les interfaces qui nécessitent l'élaboration de nouveaux protocoles, déterminer quel est l'organisme chargé d'élaborer ce protocole, lui fournir les spécifications fonctionnelles et, si nécessaire, élaborer le protocole au titre de la présente Question.

• Déterminer et étudier l'applicabilité des normes IMT en évolution liées à la convergence dans le contexte de l'architecture NGN et de la convergence fixe-mobile et fournir des informations à l'appui.

• Elaborer des propositions pour la convergence entre réseaux IMT en évolution et réseaux fixes en évolution, y compris en ce qui concerne la commande par le réseau central des équipements de réseau d'abonné, et soumettre des informations à l'appui de ces propositions aux organismes de normalisation qui les examineront dans le cadre de leurs projets d'évolution.

• Identifier et étudier les questions relatives à l'architecture et aux interfaces de réseau applicables à des fonctions spécifiques de la convergence fixe-mobile dans l'architecture globale NGN et fournir des informations à l'appui.

**4 Relations**

L'exécution des travaux menés à bien dans le cadre de la présente Question nécessitera une étroite coordination et collaboration avec:

Recommandations: séries Q/Y

Questions:

Commissions d'études: Commissions d'études de l'UIT-T traitant des sujets suivants: études liées aux NGN sur les scénarios et descriptions de service, numérotage, nommage, adressage et routage, sécurité, qualité de service et qualité de fonctionnement du réseau, signalisation et commande, multimédia. Commissions d'études de l'UIT-R travaillant sur les sujets suivants: Service de radiodiffusion, services de Terre

Organismes de normalisation:

• 3GPP

• IETF

• IEEE

• autres organismes concernés

**NOTE –** Les Questions 8/13 et 11/13 sont très étroitement liées du point de vue du sujet technique à l'étude. Des réunions conjointes concernant ces Questions ont eu lieu dès le début de la présente période d'études et ont même donné lieu à des rapports communs. Des méthodes de travail similaires ont été utilisées tout au long de la période d'études précédente. Compte tenu de tous ces éléments, la Commission d'études 13 a décidé de regrouper les deux Questions en une nouvelle Question 22/13 et de supprimer les Questions 8/13 et 11/13 (voir la Circulaire 110 relative à la proposition de suppression).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_